

# Recommandations COVID-19 pour les vendanges 2020

Ci-dessous un résumé des inputs du Branchenverband Deutschweizer Wein (BDW) et de la Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture (CNAV). Cette liste n'est pas exhaustive et ne représente pas une directive. Elle a pour but de partager les dispositions prises dans les différentes régions afin de s'assurer du bon déroulement des vendanges 2020.

Le Conseil fédéral a redonné la plupart des compétences aux cantons. Nous insistons donc sur le fait qu'il s'agit de recommandations. Chacun est responsable de sa propre situation en fonction de ses spécificités.

La Fédération suisse des vignerons vous souhaite de bonnes vendanges 2020 et une bonne santé !

- Aucun membre de l'équipe ne vient travailler s'il ne se sent pas bien.
- Si une personne de l'équipe est diagnostiquée positive au COVID-19 durant les vendanges, il faut absolument que le reste des vendangeurs, porteurs et personnel fixe de l'entreprise puisse continuer à travailler. Ainsi, le port du masque pour tous est la base des vendanges 2020. Le contrôle de la température à l'arrivée des vendangeurs le matin peut également être utile.
- Séparation en 2 équipes indépendantes, qui n'ont aucun contact direct dans le vignoble ou ailleurs.
- Séparation des équipements de récolte et de cave à vin.
- Pas de cuisine sur place - livraison de nourriture sous forme de panier-repas.
- Fourniture d'une quantité suffisante d'eau (sous forme de bouteilles étiquetées au nom du vendangeur par exemple), de savon et de désinfectant.
- Assurer le nettoyage et la désinfection permanente de tous les équipements.
- Les distances de sécurité suffisantes doivent être observées : Un seul vendangeur par ligne en culture large (+ de 1,5m d'écartement) ou avec deux lignes d'espacement en culture étroite et où les porteurs ramassent les caisses après le départ des vendangeurs, peuvent renoncer au port du masque durant la coupe. Durant les changements de lignes, les transports, sur le chemin des pauses, durant le lavage des mains, le masque est obligatoire. La pause doit offrir un espace suffisant avec 1,5m de distance entre les personnes. Si tel ne peut être le cas, elles gardent leur masque.
- Si les porteurs passent dans les rangs au milieu des vendangeurs, les vendangeurs doivent porter un masque (les porteurs ne pourront pas respirer avec un masque).
- Les vendangeurs laissent les caisses pleines dans la ligne. Les porteurs viennent avec un décalage de temps, quand les vendangeurs ont libéré le lieu.
- Si les vendangeurs travaillent face par face sur le même rang, ils doivent porter un masque.
- Le personnel fixe des entreprises porte un masque durant toute la journée.
- Il faut prévoir un nouveau masque pour chacun au début du travail et après chaque pause. (Le fait d'enlever et remettre le masque est très risqué car le masque se retrouve vite contaminé).